Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Construction d'un mur de garage

Par Ross

Bonjour, notre voisin nous demande un droit de passage pour détruire le mur qui lui appartient et reconstruire un mur afin de faire un garage.

Cependant, derrière son mur se trouvent notre abri de bois scellé au sol et notre composteur également scellé.
Nous aimerions savoir si nous sommes obligés de retirer notre abri de bois et composteur.

Notre voisin prétend que c'est la loi et qu'il doit y avoir un mètre de dégagement derrière son garage.

Pourriez-vous nous indiquer ce qui est légal ?

Cordialement.

Par Nihilscio

Bonjour,

Notre voisin prétend que c'est la loi et qu'il doit y avoir un mètre de dégagement derrière son garage.
Demandez-lui la référence précise de cette loi. Je crains qu'il n'ait quelque difficulté à la trouver.

Par Henriri

Hello !

Ross vous n'avez pas à enlever ce cabanon et ce composteur, mais si c'était indispensable pour le chantier de votre voisin ce serait à lui de les (faire) enlever et remettre.

Avec ou sans ce déménagement provisoire je vous conseille si vous acceptez que le chantier de votre voisin passe chez vous de le faire par un écrit commun définissant ce qui va se passer (nature, durée, accès et surface...) et en conditionnant le chantier par un constat d'huissier "avant et après" à la charge du voisin afin qu'il remette tout en ordre de votre coté. Faîtes-le s'engager également sur les caractéristiques du mur et le respect du PLU en la matière...

A+